

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

JUIN 2020

NUMERO SPECIAL N° 58

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	2
<i>Arrêté préfectoral du 12 juin 2020 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2020 portant constitution des commissions de contrôle des opérations de vote de la ville de CHERBOURG-EN-COTENTIN</i>	2
<i>Arrêté modificatif du 12 juin 2020 relatif à l'implantation des bureaux de vote dans le département de la Manche</i>	2
<i>Arrêté préfectoral n°20-12-CM du 11 juin 2020 portant modification des statuts du syndicat départemental d'énergies de la manche (SDEM)</i>	2
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE	2
<i>Décision portant désignation des représentants d'usagers au sein de la commission des usagers (CDU) – Centre hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT</i>	2
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	3
<i>Arrêté du 11 juin 2020 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche</i>	3
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	5
<i>Arrêté n° DDTM-DIR-2020-07 du 16 juin 2020 donnant subdélégation de signature de M. Karl KULINICZ à certains de ses collaborateurs</i>	5
<i>Arrêté n° DDTM-DIR-2020-08 du 16 juin 2020 donnant subdélégation de signature de M. Karl KULINICZ aux ordonnateurs secondaires délégués</i>	13
<i>Arrêté n° DDTM-DIR-2020-09 du 16 juin 2020 portant délégation de signature du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme</i>	17
<i>Arrêté n° DDTM-DIR-2020-10 du 16 juin 2020 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains collaborateurs concernant les missions non déconcentrées du SML</i>	18
<i>Décision n° 2020-11 du 16 juin 2020 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet</i>	19
DIVERS	20
<i>DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</i>	20
<i>Décision de délégation de signature du 12 juin 2020 en matière d'ordonnancement secondaire</i>	20

DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté préfectoral du 12 juin 2020 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2020 portant constitution des commissions de contrôle des opérations de vote de la ville de CHERBOURG-EN-COTENTIN

Art. 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2020 est modifié comme suit :

Président : M. Patrice LACHAPELLE, vice-président au tribunal judiciaire de Cherbourg

Suppléante : Mme Agnès GARCIA-DEGROLARD, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Cherbourg

Membre : Maître Thibault GAMBLIN, avocat au barreau de Cherbourg

Suppléante : Maître Christophe LOISON, bâtonnier, avocat au barreau de Cherbourg

Secrétaire : M. Jean-Pierre VASSELIN, attaché, chef du bureau des collectivités locales et de la réglementation à la sous-préfecture de Cherbourg, représentant le Préfet,

Suppléant : M. Francis LAUNEY, attaché principal, secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté modificatif du 12 juin 2020 relatif à l'implantation des bureaux de vote dans le département de la Manche

Considérant qu'au regard des mesures sanitaires à mettre en œuvre, les bureaux de vote des communes susvisées sont manifestement inadaptés pour le scrutin du 28 juin 2020,

Art. 1 : A la suite de changements de lieux provisoires des bureaux de vote, les arrêtés préfectoraux susvisés sont modifiés.

Art. 2 : Les changements de lieux de vote des communes susvisées figurent dans le tableau ci-annexé.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté préfectoral n°20-12-CM du 11 juin 2020 portant modification des statuts du syndicat départemental d'énergies de la manche (SDEM)

Considérant que les conditions de majorité requise sont remplies ;

Art. 1 : Est autorisée la modification statutaire du syndicat pour devenir « à la carte ».

Art. 2 : Les statuts modifiés sont annexés au présent arrêté.

Art. 3 : Le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Les statuts modifiés et ses annexes peuvent être consultés en préfecture, direction des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité – bureau des collectivités locales.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

Décision portant désignation des représentants d'usagers au sein de la commission des usagers (CDU) – Centre hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

Considérant que dans chaque établissement de santé, une commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge ;

Considérant que les représentants des usagers et leurs suppléants sont désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les personnes proposées par les associations agréées en application de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique ;

Art. 1 : Sont désignés comme membres de la commission des usagers :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS

M. BOYER Maurice FNATH 14/50	en attente de désignation
M. BUGEY Marc ADMD	en attente de désignation

Art. 2 : La durée du mandat des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelable à compter de leur désignation.

Art. 3 : Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

Art. 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du tribunal administratif de Caen peut également se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr,

Signé : Pour la Directrice générale de l'ARS de Normandie, la Directrice de la Stratégie : Valérie DESQUESNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté du 11 juin 2020 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche

Considérant le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ;
Considérant les besoins du département de la Manche en matière de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, délégués aux prestations familiales et préposés d'établissements ;

Art. 1 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de la Manche :

1) Personnes morales gestionnaires de services :

Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche (ATMPM), 745 rue Jules Vallès, CS 32509, 50009 Saint-Lô Cedex

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291, rue Léon Jouhaux, 50009 Saint-Lô Cedex

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

L'agrément des personnes physiques exerçant à titre individuel est départemental. Toutefois, pour d'avantage de lisibilité, la liste des personnes agréées est présentée par tribunaux, conformément aux demandes d'agréments initiales :

a) Tribunal d'instance de Cherbourg

Mme Maud BAUDRY née CRESTEY, BP 160 Tourlaville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Mme Marie-Paule BEAUDOUIN née SOUEF, BP 40328, Cherbourg-Octeville 50103, Cherbourg-en-Cotentin

M. Alexandre CLOUET, BP 32, 50700 Valognes

Mme Laëtitia EMBARECK, 1 rue du Vermandois, Résidence Guernesey Appt 2, Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Ingrid GHYS née NOEL, BP 21, 50760 Barfleur

Mme Chantal LEBOURGEOIS née LAMACHE, BP 50124, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

Mme Elisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes

Mme Marie LECERF, BP 126, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

M. Jean LEMARDELEY, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienna (Initialement agréé par le préfet de l'Orne)

Mme Martine LEMARDELEY née LE BRIS, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienna

M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (Initialement agréé par le préfet du Calvados)

Mme Florence MANUELLE, 15 rue de Wéléat, 50700 Valognes

Mme NOEL Valérie née COURTEILLE, 10 avenue du Cotentin, 50000 Saint Georges Montcoq

Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô

Mme Alexandra RACHINE née TIRLOY, BP 19, Picauville 50360 Picauville

Mme Pia ROBINE née LOCHER, BP 2, 50340 Les Pieux

M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes

Mme Angélique VAN HAVERBEKE née LE CALVIC, BP N°154, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

b) Tribunal d'instance de Coutances

Mme Clotilde ALLAIN née BETEMPS, 13 bis route du taillis, 50680 Moon sur Elle (Initialement agréée par le préfet du Calvados)

Mme Marie-Paule BEAUDOUIN née SOUEF, BP 40328, Cherbourg-Octeville 50103 Cherbourg-en-Cotentin

Mme Liliane CHAPON née ROUSSIN, 15, La Huberdière, 50450 Lengronne

M. Alexandre CLOUET, BP 32, 50700 Valognes

Mme Laëtitia EMBARECK, 1 rue du Vermandois, Résidence Guernesey Appt 2, Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

M. Christian GUILLLOTTE, 74 rue du Buot N°16, 50000 Saint-Lô

Mme Marie Line JAMMES née CHESNEL, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Chantal LEBOURGEOIS née LAMACHE, BP 50124, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

Mme Elisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes

Mme Marie LECERF, BP 126, Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin

M. Jean LEMARDELEY, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienna (Initialement agréé par le préfet de l'Orne)

Mme Martine LEMARDELEY née LE BRIS, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienna

M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (Initialement agréé par le préfet du Calvados)

Mme Florence MANUELLE, 15 rue de Wéléat, 50700 Valognes

Mme NOEL Valérie née COURTEILLE, 10 avenue du Cotentin, 50000 Saint Georges Montcoq

Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô

Mme Christelle PETAUD née BERHAULT, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Alexandra RACHINE née TIRLOY, BP 19, Picauville 50360 Picauville

M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes

Mme Jacqueline THEAULT, Cabinet MJPM, BP 46, 50380 Saint Pair sur mer (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

M. Olivier TRANCHANT, 154 rue des Goémonniers, 50290 Longueville

c) Tribunal d'instance d'Avranches

Mme Liliane CHAPON née ROUSSIN, 15, La Huberdière, 50450 Lengronne

Mme Marie Line JAMMES née CHESNEL, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)

Mme Elisabeth LEBRENE, 6 boulevard de Verdun, BP 20, 50700 Valognes

M. Jean LEMARDELEY, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienna (Initialement agréé par le préfet de l'Orne)

Mme Martine LEMARDELEY née LE BRIS, 2 route de la belle croix, 50200 Heugueville sur Sienna

M. Emmanuel LEROY, 217 ter rue des Ecuyers, 50000 Saint-Lô (Initialement agréé par le préfet du Calvados)

Mme Cécile PEDRON, 234 rue de Tessy, Appt 33, 50000 Saint-Lô
Mme Christelle PETAUD née BERHAULT, Cabinet de la Sée, BP 113, 50301 Avranches cedex (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)
M. Pascal RIOULT, 230 rue du monument, BP 10, 50380 Saint Pair sur Mer
M. Guillaume SOUTRA, Cabinet Tutélaire du Cotentin 25 rue de Poterie, BP 05, 50700 Valognes
Mme Jacqueline THEAULT, Cabinet MJPM, BP 46, 50380 Saint Pair sur mer (Initialement agréée par le préfet de l'Orne)
M. Olivier TRANCHANT, 154 rue des Goémonniers, 50290 Longueville
3) Personnes physiques exerçant en tant que préposés d'établissements
Mme Valérie CHRETIEN née LEBASCLE :
Centre Hospitalier de Pontorson :
Centre hospitalier de l'estran et EHPAD "Le jardin des Epices", 7 chaussée Villechêrel, 50170 Pontorson
Maison d'accueil spécialisée « l'Archipel », Pontorson 50170 Pontorson
Maison d'accueil spécialisée « l'Escale », le bas theil, 50400 Saint Planchers
Mme Karine LEMONNIER née ROBERT et Mme Séverine MULOT née BARBEY :
Fondation Bon Sauveur de la Manche :
Foyer d'accueil médicalisé Augustin Delamare, 50 rue Seblin, Carentan 50500 Carentan les Marais
Foyer d'accueil médicalisé Augustin Delamare, sis 3 rue Jean Dumeril, 50700 Valognes
Résidence accueil (maison relais), route de saint Sauveur, 50360 Etienville
EHPAD « Elisabeth de Surville », route de saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
EHPAD « Elisabeth de Surville », 7 rue de la poste, 50690 Martinvast
EHPAD Anne Leroy, 68 Rue au Bois Marcel, 50008 Saint-Lô
Maison d'accueil spécialisée « la Meije », route de saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
Institut médico-éducatif « la Mondrée », internat-résidence la montagne, rue Cotis Capel, Quartier la brèche du bois, Cherbourg-Octeville 50100
Cherbourg-en-Cotentin
Centre de soins de suite et de réadaptation en alcoologie et addictologie Beauregard, 11 rue docteur Schweitzer BP11, La Glacerie 50470
Cherbourg-en-Cotentin
Centre hospitalier spécialisé, route de saint Sauveur, Picauville 50360 Picauville
Centre hospitalier spécialisé, 65 rue Baltimore, 50000 Saint-Lô
Résidence Accueil, rue de la Duché 50100 Cherbourg-en-Cotentin
Etablissements ayant passé une convention avec la fondation bon sauveur de la Manche :
EHPAD de Montebourg, 38 rue Monseigneur Lenordez, BP 57, 50310 Montebourg
EHPAD du Val de Saire :
Site « Le Chosel », 77 rue saint Thomas, 50760 Barfleur
Site « La Goudalie », 2 rue du 8 mai, 50550 Saint Vaast la Hougue
Centre hospitalier et EHPAD, 1 avenue qui qu'en grogne, BP 439, Carentan 50500 Carentan les Marais
EHPAD « résidence les Eglantines », 14 rue saint Martin, Percy 50410 Percy-en-Normandie
EHPAD la clairière des Bernardins, 5 rue des bernardins, Torigny-sur-Vire 50160 Torigny-les-villes
Centre Hospitalier Public du Cotentin :
Centre hospitalier Louis Pasteur, 46 rue du val de Saire, BP 208, Cherbourg-Octeville 50102 Cherbourg-en-Cotentin
Centre hospitalier, 1 avenue du 8 mai 1945, 50700 Valognes
EHPAD « le pays valognais », 1 Avenue du 8 mai 1945 - 50 700 Valognes
EHPAD « Le gros hêtre » rue Aristide Briand Cherbourg-Octeville, 50130 Cherbourg-en-Cotentin
Maison de retraite Hauchemail, rue quartier Miclots, Hauchemail 50480 Sainte-Marie-du-Mont
Mme Valérie NOGUES et M. Ludovic BUQUET :
Centre Hospitalier « Avranches-Granville » :
Site d'Avranches : USLD/EHPAD « arc en Sée », 59 rue de la liberté 50300 Avranches
Site de Granville : USLD/EHPAD « Paul Poirier » 849 rue des Menneries BP 629, 50406 Granville
Etablissements ayant passé une convention avec le Centre Hospitalier « Avranches-Granville » :
Centre Hospitalier et EHPAD de St Hilaire du Harcouët, Place de Bretagne, Saint Hilaire du Harcouët 50600 Saint Hilaire du Harcouët
EHPAD « résidence Delivet », boulevard Jean-Baptiste Delivet BP 31, Ducey 50220 Ducey-les-Chéris
Centre hospitalier et EHPAD, 12 rue Jean Gasté, Villedieu-les-Poêles 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny
Centre hospitalier « Gilles Buisson » et EHPAD, 18 rue de la 30ème division américaine, BP 2, Mortain 50140 Mortain-Bocage
EHPAD « Le Vallon », 619 rue du Bocage, 50380 Saint Pair sur Mer
EHPAD de l'hôpital de Saint James, 2 route de Pontorson BP.18, 50240 Saint James
Centre d'accueil et de soin :
Maison d'accueil spécialisée :
Site principal, 43 rue du Mont, 50240 Saint James
Résidence "Les Marronniers"
Résidence "Les Acacias"
Avenue de Beaminster, 50240 Saint James : Résidence "Les Hortensias"
Foyer occupationnel d'accueil :
Route d'Antrain, 50 240 Saint James : Centre Louis Ravalet
Mme Mélanie LAISNE :
EHPAD Anaïs de Gourcy, 10 rue de Bastogne, 50190 Périers
EHPAD, 2 rue Blanche de Castille, 50490 Saint-Sauveur-Landelin
EHPAD Lempérière, La lande, 50250 Neufmesnil
EHPAD « Le Loret », 15, rue Emile Poirier, La Haye du Puits 50250 La Haye
EHPA « la vieille église », Lithaire 50250 Montsenelle
Mme Aurélie VIVET :
Centre régional de rééducation et de réadaptation fonctionnelle « Le Normandy », 1 rue Jules Michelet, CS 40619, 50406 Granville cedex
Mme Sandrine GROULT :
Centre Hospitalier de Coutances, Rue de la Gare, 50208 Coutances Cedex
EHPAD « les pommiers »
EHPAD « les lilas »
EHPAD « le manoir »
EHPAD/USLD « le Coisel »
Etablissement ayant passé une convention avec le Centre Hospitalier de Coutances :
Centre Hospitalier Mémorial et EHPAD/USLD, 715 rue Dunant, 50008 Saint-Lô CEDEX
Art. 2 : La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie pour le département de la Manche :
Personnes morales gestionnaires de services :
Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Manche (ATMPM), 745 rue Jules Vallès, CS 32509, 50009 Saint-Lô Cedex
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291, rue Léon Jouhaux, 50009 Saint-Lô Cedex

Art. 3 : La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de la Manche :

Personnes morales gestionnaires de services :

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), CS 81209, 291, rue Léon Jouhau, 50009 Saint-Lô Cedex

Art. 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

aux intéressés ;

au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Cherbourg ;

au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Coutances ;

aux juges des tutelles du tribunal d'instance de Cherbourg ;

aux juges des tutelles du tribunal d'instance de Coutances ;

aux juges des tutelles du tribunal d'instance d'Avranches ;

Art. 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de la Manche, soit hiérarchique auprès de la ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. L'absence de réponse de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr/.

Art. 6 : Le présent arrêté annule et remplace les précédents arrêtés fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département de la Manche.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté n° DDTM-DIR-2020-07 du 16 juin 2020 donnant subdélégation de signature de M. Karl KULINICZ à certains de ses collaborateurs

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

VU la circulaire du premier ministre n°5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-36 du 15 juin 2020 donnant délégation de signature à M. Karl Kulinicz, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

ARRETE

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 2020-36 du 15 juin 2020 conférée à M. Karl KULINICZ.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature du 2020-36 du 15 juin 2020 conférée à M. Karl KULINICZ.

Direction / Unité Juridique

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Valérie LE MEITOUR ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que chargée de mission juridique.	DIR/JUR	Administration et organisation générale A1-b1 à A1-b2 A1-d1

Secrétariat Général

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service Secrétariat Général En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme BAUDEVIEUX Milcah, attachée d'administration de l'État en tant que responsable de l'unité PRH ou M. TRUZE Virgile, attaché d'administration de l'État en tant que responsable de l'unité BCLI excepté pour la partie « transports »	SG/DIR	Administration et organisation générale A1-a1 à A1-c1 excepté le paragraphe 7 de A1-a1 et les éléments précisés dans la décision autorisant la signature des actes de gestion du personnel A1-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Milcah BAUDEVIEUX, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité Pilotage Ressources Humaines .	SG/PRH	Administration et organisation générale paragraphe 1 à 6 de A1-a1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>M. Virgile TRUZE, attaché d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité Budget-Comptabilité-Logistique-Immobilier</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. TRUZE la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Elise THIERREE secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale en tant qu'adjoint au responsable de l'unité BCLI ou à Thierry DENIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que pilote de la filière logistique, accueil et gestion immobilière</p>	G/BCLI	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité.</p>	SETRIS/DIR	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1</p> <p>Éducation et circulation routières, transports A3-a1 à A3-d1</p> <p>Aménagement et urbanisme A5-a6 et A5-a7</p> <p>dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4</p>
<p>Mme Marianne LECONTE, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité gestion des connaissances</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LECONTE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Magali MONIER, technicien supérieur agricole en chef, en tant qu'adjoint de l'unité gestion des connaissances.</p>	SETRIS/GC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1
<p>Michel RAJEAU, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, en tant que responsable de l'unité éducation routière</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. RAJEAU, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Cédric LEMOUSSU, inspecteur du permis de conduire, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.</p>	SETRIS/ER	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1</p> <p>Éducation routière A3-a1 à A3-a2</p>

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>M. Sébastien COLOMBO, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité sécurité routière.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. COLOMBO, la délégation qui lui est conférée est donnée à :</p> <p>- Mme Mélanie LEFEBVRE secrétaire d'administration de classe normale en tant que chargée de mission coordination sécurité routière uniquement pour la partie «Éducation et circulation routières, transports »</p>	SETRIS/SRD	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b2 Éducation et circulation routières, transports A3-b1 à A3-c1 A3-c3 à A3-d1</p>
<p>M. David LESENECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. LESENECHAL, la délégation qui lui est conférée est donnée à Lydie MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.</p>	SETRIS/RC	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation et circulation routières, transports A3-c2 à A3-d1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4</p>

Service Aménagement Durable des Territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>M. Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service Aménagement Durable des Territoires.</p>	SADT/DIR	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a5 A5-a8 à A5-d1 A5-f1 à A5-g1 A5-i1 à A5-i5, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3 Ingénierie publique A6-a1 et A6-b1 Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4</p>
<p>M. Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu' adjoint au chef du SADT.</p>	SADT/DIR	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a5</p>

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		A5-a8 à A5-d1 A5-i1 à A5-i4, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3 Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1
Mme Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité urbanisme. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FORESTIER-GIRARD, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Franck HALLEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint de l'unité.	SADT/ URBA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-a3, A5-a5, A5-a8 A5-b1 à A5-b7 A5-d1
Mme Nathalie FERRAND, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité qualité de la construction.	SADT/QC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-d1 Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-i2, A5-j1 Ingénierie publique A6-a1 et A6-b1
Mme Cécile LEPETIT, technicien supérieur principal du développement durable, en tant que responsable de la filière accessibilité.	SADT/QC	Aménagement et urbanisme A5-i2
M. Bernard LEPETIT, technicien supérieur principal du développement durable, en tant que responsable de la filière qualité bâtiment.	SADT/QC	Construction A4-d2
M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires.	SADT/AT	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Service Environnement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service environnement à compter du 1er mars 2020 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier CATTIAUX, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports »	SE/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1, A5-n1 Ingénierie publique A6-a1 et A6-b1 Environnement A8-a1 à A8-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Nathalie LETELLIER, attachée d'administration de l'État, en tant que chargée de mission MISEN.	SE/DIR	Environnement A8-a10
M. Gilles BERREE ingénieur des travaux publics de l'État,	SE/MBS	Administration et organisation générale

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune.		paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A8-a1
Mme Marie BATAILLE attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité protection de la ressource et aménagement.	SE/ PRA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1 A5-n1 Environnement A8-a2, A8-a4 à A8-a9 et A8-h1
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.	SE/FNB	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A8-a9, A8-c1 à A8-e1 et A8-h1
M. Yann DUWELZ, ingénieur des travaux météorologiques, en tant que responsable de l'unité Eau Milieux Aquatiques,	SE/ EMA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Environnement A8-a1 à A8-a7, A8-a9, A8-b1, A8-f1 et A8-h1

Service Habitat Construction et Ville

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration de l'État, en tant que chef du service habitat, construction et ville	SHCV/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 et A1-e1 Construction A4-a1 à A4-c5 et A4-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Alexandra DEFREMONT, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que chargée d'opérations immobilières de l'Etat et rénovation urbaine.	SHCV/DIR	Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
Mme Marie-Noëlle JOURDAN, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable de l'unité politique de l'habitat.	SHCV/PH	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
M. Éric MARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité habitat privé.	SHCV/HP	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A4-e1

Service Économie Agricole et des territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme SIMON Catherine, inspecteur en chef de santé publique	SEAT/DIR	Administration et organisation générale

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>vétérinaire, en tant que cheffe du service économie agricole et des territoires.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, la délégation qui lui est conférée est donnée à Natacha COLINOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant qu'adjoint au chef du SEAT, excepté pour la partie « transports »</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON et de Mme COLINOT, la délégation qui leur est conférée est donnée à Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que cheffe d'unité des aides directes, excepté pour la partie « transports ».</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, de Mme COLINOT et de Mme MONIER, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports ».</p>		<p>paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1</p> <p>Production-organisation économique et conjoncture A9-a1 à A9-o1</p> <p>Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1</p> <p>dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4</p>
<p>Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité aides directes.</p>	SEAT/ aides directes	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p>Production-organisation économique et conjoncture A9-a1 à A9-o1</p> <p>Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1</p>
<p>M. Pascal BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité Projets et Vie des Exploitations Agricoles.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BRUN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Fabrice SCELLE, technicien supérieur agricole en chef, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.</p>	SEAT/ PVEA	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p>Production-organisation économique et conjoncture A9-a1 à A9-o1</p> <p>Subventions d'investissement A10-a1 et A10-b1</p>

Service mer et littoral

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
<p>M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service mer et littoral.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. POTIN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Ronan FLEURY, attaché d'administration de l'État, en tant que responsable du pôle GL excepté pour la partie « transports ».</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. POTIN et M. FLEURY, la délégation qui leur est conférée est donnée à Sébastien DE MARIA administrateur 3^{ème} classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle AM excepté pour la partie « transports ».</p>	SML/DIR	<p>Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1</p> <p>Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b5 A2-b7 à A2-b9 A2-b11 A2-d1</p> <p>Aménagement et urbanisme A5-e1</p> <p>Domaine maritime A7-a1 à A7-i2</p> <p>Environnement A8-a1 à A8-a7, A8-f1 et A8-h1</p>

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		<p align="center">dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4</p>
<p>M. Jérôme DOREY, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales.</p>	<p align="center">SML/CPML</p>	<p align="center">Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 et A1-e1</p> <p align="center">Aménagement et urbanisme A5-e1</p>
<p>M. Ronan FLEURY, attaché d'administration de l'État en tant que responsable du pôle gestion du littoral.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. FLEURY, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Pierre-Marie HERBAUX, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie en tant qu'adjoint et chef du bureau domaine public maritime.</p>	<p align="center">SML/ pôle GL</p>	<p align="center">Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p align="center">Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à a2-b4a et A2-b5 A2-b7 à A2-b9 A2-b11, A2-d1</p> <p align="center">Aménagement et urbanisme A5-e1</p> <p align="center">Environnement A8-a1 à A8-a7, A8-f1 et A8-h1</p>
<p>Mme Esther FOUEGUE-DEMTELI, attachée d'administration de l'État, en tant que responsable du pôle Cultures Marines.</p> <p>Mme Stéphanie LAGOUCHE, ou M. David ETASSE ou Mme Julie RIVIERE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG pour la partie domaine maritime A7-f5 et A7-g5 uniquement.</p>	<p align="center">SML / pôle CM</p>	<p align="center">Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p align="center">Domaine maritime A7-f1 à A7-f6 A7-g4 et A7-g5</p> <p align="center">dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4</p>
<p>M. Sébastien DE MARIA, administrateur 3ème classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle affaires maritimes.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARIA, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Régine TAVERNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint au responsable du pôle Affaires Maritimes pour la partie administration et organisation générale ou à M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles, en tant qu'adjoint au responsable du pôle affaire maritimes, uniquement pour la partie administration générale et A7-c1 à A7-e2 du domaine maritime.</p>	<p align="center">SML/ pôle AM</p>	<p align="center">Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p> <p align="center">Gestion et conservation du domaine public A2-d1</p> <p align="center">Domaine maritime A7-a1 à A7-a2 A7-c1 à A7-e2 A7-g1 à A7-g6 A7-i1 à A7-i2</p>
<p>M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles, en tant que responsable du bureau marin et navire professionnel/plaisance.</p>	<p align="center">SML/ pôle AM</p>	<p align="center">Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1, A1-e1</p>
<p>Mme Régine TAVERNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable du bureau pêches et réglementation des usages.</p>	<p align="center">SML/ pôle AM</p>	<p align="center">Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1, A1-e1</p>
<p>M. François MONTAGNE, capitaine de port de classe normale, en tant que commandant de la capitainerie du port de Cherbourg.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement de M. MONTAGNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Jean-Luc MONIN,</p>	<p align="center">SML/ Capitainerie</p>	<p align="center">Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1</p>

Arrêté n° DDTM-DIR-2020-08 du 16 juin 2020 donnant subdélégation de signature de M. Karl KULINICZ aux ordonnateurs secondaires délégués

VU le code des collectivités territoriales et le code des marchés publics ;
 VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;
 VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
 VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 VU la circulaire n°2005-20 du 2 mars 2005 du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
 VU l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifiés par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;
 VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;
 VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral n° 2020-37 du 15 juin 2020 portant délégation de signature de M. Karl Kulinicz, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses ;

ARRETE

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral 2020-37 du 15 juin 2020 susvisé.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les propositions d'engagement juridique au visa de la DRFIP de Basse-Normandie

les pièces comptables et documents relatifs au mandatement des dépenses,

les émissions des titres de recettes,

à :

Cécile FLAUX ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en qualité de chef de service du service Secrétariat Général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la subdélégation qui lui est conférée, est donnée à Virgile TRUZE, attaché d'administration en tant que responsable de l'unité BCLI ou à Milcah BAUDEVIEIX, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité PRH

Art. 3 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

en tant que gestionnaires :

les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement comptable et juridique, à la constatation et à la liquidation après constatation du service fait des dépenses, à :

M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'Etat, chef du service expertise territoriale risques et sécurité,

M. Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires,

M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service environnement, à compter du 1er mars 2020,

Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration, chef du service habitat, construction et ville,

Mme Catherine SIMON, inspecteur santé publique vétérinaire, chef du service économie agricole et des territoires,

M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service mer et littoral.

Art. 4 : Sur proposition du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, passent et signent à cet effet les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commandes et constatent les services faits pour un montant maximum, dans leurs domaines respectifs, défini comme suit :

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
SG			
BCLI	TRUZE Virgile	A adm	25 000 €
BCLI	THIERREE Élise	B adm	4 000 €
BCLI	DENIZE Thierry	B tech	4 000 €
BCLI	POULLAIN Christèle	C adm	4 000 €
BCLI	BRIAND Véronique	C adm	4 000 €
BCLI	LE MAUX Jérôme	C adm	4 000 €
PRH	BAUDEVIEIX Milcah	A adm	25 000 €
SIDSIC	LANGLOIS Hubert	OPA	4 000 €
SADT			
SADT/DIR	MARC Jean-Michel	A tech	10 000 €
SADT/URBA	FORESTIER-GIRARD Aude	A adm	10 000 €
SE			
SE/MBS	BERREE Gilles	A tech	25 000 €
SE/EMA	DUWELZ Yann	A tech	4 000 €
SETRIS			
SETRIS/RISC	LESENECHAL David	A tech	10 000 €
SETRIS/SR	COLOMBO Sébastien	A tech	4 000 €

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
SETRIS/SR	LEFEBVRE Mélanie	B adm	4 000 €
SETRIS/ER	RAJEAU Michel	A adm	10 000 €
SETRIS/ER	LEMOUSSU Cédric	B tech	10 000 €
SHCV			
SHCV/PH	JOURDAN Marie-Noëlle	A adm	30 000 €
SHCV/HP	MARIE Éric	B adm	30 000 €
SML			
SML/AM	DE MARIA Sébastien	A tech	25 000 €
SML/GL	FLEURY Ronan	A adm	25 000 €
SML/CAP	MONTAGNE François	A tech	1 000 €
SML/CAP	MONIN Jean-Luc	B tech	1 000 €
Délégations territoriales			
Nord	MILESI Anna	A tech	25 000 €
Nord	LE BRIS Véronique	A tech	4 000 €
Centre	JUGE Thierry	A tech	25 000 €
Centre	STAB Patricia	B adm	4 000 €
Centre	DANIEL Florence	B adm	4 000 €
Sud	GRIDAINE Sandra	A adm	25 000 €
Sud	BOUQUILLON Bernard	B tech	4 000 €

Art. 5 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS Formulaires, les dépenses de la DDTM 50, par des demandes d'achat ou de subvention et d'en constater le service fait, après validation par leur hiérarchie.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
DIR		DEVIS JEAN-PASCAL	NON	OUI (tous BOP)
DIR		KULINICZ KARL	NON	OUI (tous BOP)
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE	OUI (BOP 354)	NON
DT SUD	DT	BOUQUILLON BERNARD	OUI (BOP 354)	NON
SML	DIR	POTIN BRUNO	NON	OUI (BOP 113, 203, 205,181)
SML	DIR	LETERRIER CLAUDINE	OUI (BOP 113, 203, 205,181)	NON
SML	GL	FLEURY RONAN	NON	OUI (BOP 113, 203, 205,181)
SML	GL	ODOARD CATHERINE	OUI (BOP 113, 203, 205,181)	NON
SML	AM	DE MARIA SEBASTIEN	NON	OUI (BOP 113, 203, 205,181)
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	NON	OUI (BOP 135)
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SADT	URBA	FORESTIER-GIRARD AUDE	OUI (BOP 135)	NON
SADT	URBA	BRANS SYLVIE	OUI (BOP 135)	NON
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	NON	OUI (BOP 113)

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
SE	DIR	MONTAIGNE BRIGITTE	OUI (BOP 113)	NON
SE	MBS	BERREE GILLES	NON	OUI (BOP 113)
SE	EMA	DUWELZ YANN	NON	OUI (BOP 113)
SE	EMA	LELANDAIS ERIK	OUI (BOP 113)	NON
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	NON	OUI (BOP 181)
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	ER	LEMOUSSU CEDRIC	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	RISC	MARC LYDIE	OUI (BOP 181)	NON
SETRIS	RISC	PALLY ISABELLE	OUI (BOP 181)	NON
SETRIS	RISC	LESENECHAL DAVID	OUI (BOP 181)	OUI (BOP 181)
SETRIS	SR	COLOMBO SEBASTIEN	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	SR	LEFEBVRE MELANIE	OUI (BOP métier)	NON
SG	DIR	FLAUX CECILE	NON	OUI (Tous BOP)
SG	PRH	BAUDEVEIX MILCAH	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	TRUZE VIRGILE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	DENIZE Thierry	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	BRIAND VERONIQUE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE	OUI (Tous BOP)	NON
SHCV	DIR	DENIS ISABELLE	NON	OUI (BOP 135)
SHCV	PH	JOURDAN MARIE-NOELLE	OUI (BOP 135)	OUI (BOP 135)

Art. 6 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager les dépenses de la DDTM 50 à l'aide de la carte d'achat et d'en contrôler l'utilisation.

Liste des utilisateurs de la carte d'achat :

Agents	Service	Procédure de dépense	Montant autorisé par transaction
Patricia LAURENT	DIR	Contrôle des achats, achat de fournitures, de proximité, papier, consommables et marché Lyréco, informatique – BOP 354	500 €
Elise THIERREE	SG/BCLI		500 €
Thierry DENIZE	SG/BCLI		500 €
Pascal DESGUES	SG/BCLI		500 €
Florence DANIEL	DT Centre		500 €
Bernard BOUQUILLON	DT Sud		500 €
Morgan GARNAUD	SML/AM	achat de fournitures, de proximité pour le BOP 205 uniquement	500 €

Art. 7 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des ordres de mission.

	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
--	-------	------------	------------	-----------------------------

	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI	SERVICE
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI	
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI
SG	BCLI	TRUZE VIRGILE	OUI	OUI
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI	OUI
SG	BCLI	DENIZE Thierry	OUI	OUI
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE		OUI
SG	BCLI	BRIAND VERONIQUE		OUI
SG	PRH	BAUDEVEX MILCAH	OUI	OUI
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE		OUI
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI	
SML	AM	DE MARIA SEBASTIEN	OUI	
SML	GL	FLEURY RONAN	OUI	
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI	
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI	
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI	
SE	EMA	LELANDAIS Erik		OUI
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI	
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI	OUI
SETRIS	ER	LEMOUSSU CEDRIC		OUI
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI
SHCV	DIR	DENIS ISABELLE	OUI	
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI	
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI	
DT NORD	DT	MILESI ANNA	OUI	
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI	
DT SUD	DT	GRIDAINE SANDRA	OUI	
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE		OUI
DT SUD	DT	BOUQUILLON BERNARD		OUI

VH1 = valideur hiérarchique de niveau 1

Art. 8 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des états de frais.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI		OUI

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI		OUI
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	TRUZE VIRGILE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	DENIZE THIERRY	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE		OUI	
SG	BCLI	BRIAND VERONIQUE		OUI	
SG	PRH	BAUDEVIEUX MILCAH	OUI	OUI	OUI
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE		OUI	
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI		
SML	AM	DE MARIA SEBASTIEN	OUI		
SML	GL	FLEURY RONAN	OUI		
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI		
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI		
SE	DIR	CATTIAUX OLIVIER	OUI		
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI		
SETRIS	ER	RAJEAU MICHEL	OUI		
SETRIS	ER	LEMOUSSU CEDRIC		OUI	
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI	
SHCV	DIR	DENIS ISABELLE	OUI		
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI		
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI		
DT NORD	DT	MILESI ANNA	OUI		
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI		
DT SUD	DT	GRIDAINE SANDRA	OUI		

Art. 9 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer l'ordonnancement des recettes relatives aux décomptes des concours de service de la DDTM pour le compte des collectivités et tiers à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.

Art. 10 : Intérim

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par Mme Isabelle DENIS, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Olivier CATTIAUX, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN, Mme Cécile FLAUX.

Art. 11 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 28 février 2020 sont abrogées.

Signé : Pour le préfet, Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer : Karl KULINICZ



Arrêté n° DDTM-DIR-2020-09 du 16 juin 2020 portant délégation de signature du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche à certains agents en matière de fiscalité de l'urbanisme

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité, ainsi que ses articles L. 520-1 à L. 520-11 relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage ;
 VU notamment les articles R. 331-9 et R. 331-14 du code de l'urbanisme relatifs au traitement des réclamations contentieuses liées à l'établissement des taxes d'urbanisme
 VU les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;
 VU notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;
 VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

DECIDE

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à

Monsieur Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,

Monsieur Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en tant qu'adjoint au chef du service aménagement durable des territoires,

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et locaux de stockage
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
- des avis d'admissions en non valeur,
- de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012.

Art. 2 : Délégation de signature est donnée à

Monsieur Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en tant qu'adjoint au chef du service aménagement durable des territoires,

Madame Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration, responsable de l'unité Urbanisme

Madame Isabelle PASQUETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau fiscalité de l'unité Urbanisme

Madame Anna MILESI, administrateur des affaires maritimes, responsable de la Délégation Territoriale Nord

Madame Véronique LE BRIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Nord

Monsieur Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement de l'Etat, responsable de la Délégation Territoriale Centre

Madame Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieur, adjoint au responsable de la Délégation Territoriale Centre

Madame Sandra GRIDAINE, attachée principale d'administration, responsable de la délégation territoriale Sud

à effet de signer les réponses relatives aux réclamations contentieuses liées à la détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,
- de la taxe locale d'équipement pour les autorisations déposées antérieurement au 1er mars 2012

Art. 3 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté et notamment l'arrêté du 28 février 2020 sont abrogées.

Signé : Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer : Karl KULINICZ



Arrêté n° DDTM-DIR-2020-10 du 16 juin 2020 portant délégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche à certains collaborateurs concernant les missions non déconcentrées du SML

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

ARRETE

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à :

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche;

M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service mer et littoral ;

M. Sébastien DE MARIA, administrateur de 3ème classe des affaires maritimes, responsable du pôle affaires maritimes ;

M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques et économie agricoles, chef du bureau marin, navigation professionnelle et plaisance, adjoint au responsable du pôle affaires maritimes pour b) c) d) f) h) et i) uniquement ;

M. Pascal DOURNEL syndic principal des gens de mer de 1ère classe, M. Pascal DUPONT Syndic principal des gens de mer de 2ème classe, Mme Nathalie TROLLEY adjoint administratif principal de 2ème classe, et M. Christian BOUDET adjoint administratif principal de 1ère classe pour le d) uniquement ;

à l'effet de signer les décisions suivantes :

a) Conduite des procédures de tentatives de conciliation entre les marins et leurs employeurs

Décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs

b) Visa des décisions d'effectif des navires professionnels

Arrêté ministériel du 30 juin 1967 modifié relatif aux effectifs à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance

c) Organisation des procédures de tentatives de conciliations dans le cadre des litiges individuels du travail

Décret 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs

d) Visa des cartes de circulation et actes de francisation des navires de plaisance

Arrêté du 30 novembre 1999 relatif à l'immatriculation des navires de plaisances en eaux maritimes.

e) Présidence de la commission locale de pilotage

Arrêté du 18 avril 1986 fixant les compétences et la composition de la commission locale et les modalités de délivrance des licences de capitaine pilote

f) Visa des livrets professionnels maritimes

Arrêté du 24 janvier 2007 modifié relatif au livret professionnel maritime.

g) Saisie des produits et engins de la pêche de loisir et de la pêche à pied professionnelle

Article L 943-2 du code rural et de la pêche maritime

h) Demande de rectifications de service et certificats de service des marins

article 8 du décret n°53-953 du 30 septembre 1953 concernant l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine.

i) Visa des conventions de stage des jeunes travailleurs mineurs embarqués à bord des navires

Article 7 du décret n° 2017-1473 du 13 octobre 2017 relatif à la protection des jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans embarqués à bord des navires

j) Agrément des prestations de randonnées en véhicule nautique à moteur (VNM)

Arrêté du 1er avril 2008 relatif à l'initiation et à la randonnée encadrée en véhicule nautique à moteur

Art. 2 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 29 août 2019 sont abrogées.

Signé : Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche : Karl KULINICZ



Décision n° 2020-11 du 16 juin 2020 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet

M. Karl KULINICZ, ingénieur des travaux publics de l'État Hors Classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche
DECIDE

Art. 1 : En mon absence, tous les actes de l'annexe jointe pourront être signés, pour l'ensemble des personnels concernés par :

- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche.

Art. 2 : Pour l'ensemble des personnels concernés et en qualité de responsable des fonctions liées au domaine des ressources humaines :

est autorisée à signer les actes A, B, C, D, E, F, G, H, J et M figurant en annexe :

- Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en tant que secrétaire générale et responsable du service Secrétariat Général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la décision qui lui est conférée, est donnée à Mme BAUDEVIEUX Milcah, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité pilotage et ressources humaines du service Secrétariat Général uniquement pour A, B, C, G et J.

est autorisée à signer les actes E, H figurant en annexe :

- Mme Milcah BAUDEVIEUX, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité pilotage et ressources humaines du service Secrétariat Général.

sont autorisés à signer les actes A figurant en annexe :

- M. Virgile TRUZE, attaché d'administration, en tant que responsable de l'unité budget comptabilité et immobilier du service secrétariat général

- Mme Elise THIERREE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, en tant que adjoint au responsable de l'unité budget comptabilité et immobilier du service secrétariat général

- M. Thierry DENIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que pilote de la filière logistique, accueil et gestion immobilière du service secrétariat général

- M. Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service aménagement durable des territoires

- M. Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que adjoint au chef du service aménagement durable des territoires

- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service expertise territoriale risques et sécurité

- M. Michel RAJEAU, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, en tant que responsable de l'unité Education Routière

- M. Olivier CATTIAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que chef du service Environnement

- Mme Isabelle DENIS, attachée principale d'administration, en tant que chef du service habitat construction et ville, à compter du 1er septembre 2019

- Mme Catherine SIMON, inspecteur santé publique vétérinaire, en tant que chef du service économie agricole et des territoires

- Mme Natacha COLINOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant qu'adjointe au chef du service économie agricole et des territoires

- M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service mer et littoral

- M. Ronan FLEURY, attaché d'administration, en tant que responsable du pôle gestion du littoral du service mer et littoral

- M. Sébastien DE MARIA, administrateur des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle activités maritimes du service mer et littoral

- Mme Anna MILESI, administrateur des affaires maritimes, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord

- M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre

- Mme Sandra GRIDAINE, attachée principale d'administration, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.

Signé : Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer : Karl KULINICZ

ANNEXE de la décision n° 2019-11 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet

Récapitulatif décision interne « gestion du personnel »

A- Ordres de missions

B- Grèves

B1 – Établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

B2 – Notification aux agents figurant sur la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

C- Congés, autorisations d'absence et aménagements d'horaires accordés par le service pilotage et fonctions supports sous réserve de remplir les conditions d'octroi et prévus à l'annexe 1 du règlement intérieur

C1 – Octroi des autorisations d'absence liées à la naissance : séances de préparation psycho-prophylactique, aménagement des horaires de travail pour les femmes enceintes à partir du 3ème mois de grossesse, allaitement

C2 – Octroi du congé de présence parentale

C3 – Autorisations d'absence aux sapeurs-pompiers volontaires

C4 – Octroi des congés pour période d'instruction militaire ou dans la réserve opérationnelle

C5 – Octroi des congés et autorisations d'absence pour exercice du droit syndical ou formation syndicale

C6 – Octroi des autorisations d'absence liées à l'ASCEE et l'ASMA

C7 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale du RIA

C8 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du conseil d'administration ou de ses commissions de la MGEN pour les élus

C9 – Octroi des autorisations d'absence pour assister à l'assemblée générale de la section MGEN pour les adhérents

C10 – Octroi des droits et autorisations pour formation professionnelle

C11 – Octroi des congés pour accompagnement d'une personne en fin de vie

C12 – Octroi du congé de représentation pour le bénévole d'une association

C13 – Octroi des congés pour validation des acquis de l'expérience, pour bilan de compétences

D – Don de congé pour enfant gravement malade

E- Compte-épargne temps

E1 – Décisions relatives au compte-épargne temps : prise en compte du nombre de jours annuels portés sur le compte-épargne temps, décision d'attribution d'un congé au titre du compte-épargne temps et toute autre décision

- F- Agents du corps des agents d'exploitation des TPE et du corps des chefs d'équipe des TPE spécialités « routes et bases aériennes »
 F1 – Recrutement, nomination et gestion
 G- Ouvriers des parcs et ateliers (OPA)
 G1 – Tous actes de gestion
 H- Vacataires
 H1 – Recrutement et tous actes de gestion des vacataires recrutés ou gérés au plan local y compris octroi :
 1° des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus,
 2° des congés pour raisons familiales, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle,
 3° des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement
 I- Nouvelle bonification indiciaire
 I1 - Arrêté de définition des fonctions ouvrant droit à l'attribution de points de NBI et détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions.
 I2 – Arrêtés individuels d'attribution de points d'indice dans le cadre de nouvelle bonification indiciaire (décrets 2001-1161 et 2002-1162 du 7 décembre 2001)
 J- Conventions de stage
 J1 – Signature des conventions de stages passées entre un établissement et un service public et la DDTM pour l'admission des stagiaires pour une période déterminée
 K- Commissions locales
 K1 – Constitution des commissions locales : comité technique (CT), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
 L- Intérim
 L1 – Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité
 M. Autorisation d'exercice des fonctions en télétravail ou en site distant

◆
DIVERS
 ◆

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

Décision de délégation de signature du 12 juin 2020 en matière d'ordonnancement secondaire

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
 Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
 Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Gérard GAVORY, préfet de la Manche ;
 Vu l'arrêté du 9 juillet 2015 portant nomination de M. Pascal GARCIA, administrateur des finances publiques, adjoint auprès de la directrice départementale des finances publiques de la Manche ;
 Vu l'arrêté préfectoral du 3 juin 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Pascal GARCIA, administrateur des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la DDFIP de la Manche ;
 Vu l'arrêté préfectoral du 3 juin 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Pascal GARCIA, administrateur des finances publiques ;
 DECIDE :

Les délégations qui me sont conférées par arrêté du préfet de la Manche en date du 3 juin 2019 seront exercées par :

Mme Laurence JOUIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour les frais de déplacement,
 M. Simon LEPETIT, inspecteur principal des finances publiques,
 Mme Maryline MESSAGER, inspectrice divisionnaire des finances publiques
 Mme Aurélie LECAMPION-COILLARD, inspectrice des finances publiques, pour les frais de déplacement,
 M. Philippe MACE, inspecteur des finances publiques,
 Mme Stéphanie REMANDE (ex-TRAVERT), inspectrice des finances publiques, pour les frais de déplacement
 M. Cédric FILY, inspecteur des finances publiques, pour Chorus formulaire,
 Mme Nelly COUESPEL, contrôleur principale des finances publiques, pour Chorus cœur et Chorus formulaire,
 M. Joël HUS, agent administratif principal des finances publiques, pour Chorus formulaire et Chorus cœur
 M. Philippe LARBANOIS, contrôleur principal des finances publiques, pour Chorus formulaire dans le cadre de la Gestion de la Cité Administrative,
 Mme Dominique LE GASSON, contrôleur des finances publiques, pour les frais de déplacement
 Toutes dispositions contraires à la présente décision sont abrogées.

Signé : L'administrateur des finances publiques : Pascal GARCIA

◆